Bessoncourt

Les associations et l'école ont le soutien de la municipalité

Le conseil municipal a unanimement décidé d'attribuer les subventions ci-dessous aux associations pour l'année 2015:

Musculation: 1.600 €. BRCL (foot): 1.750 €, Autruche TC (Tennis): 1.600 €, Association bessoncourtoise d'animation (ABA): 1.720 €, ACCA (chasse): 750 €, Etang communal: 800 €. APPMA (pêche): 1.100 €, FNACA: 150 €, CCAS: 4.240 €, Burkina Faso (comité de jumelage): 1.000 €, Collectif Résistance et déportation : 120 €, AFSEP: 120 €, Association Tourne'sols (parents d'élèves): 500 €. Une rose un espoir: 200 €. Association fort de Sénarmont : 7.000 €, SOS Amitié: 50 €, les PEP 90: 120 €, Ostinato : 50 €, Banque Alimentaire du Doubs : 100 €, Croix Rouge: 50 €, Alzheimer: 50 €, ASMB ballet sur glace : 150 €, Scout la 7e compagnie: 50 €.

Par ailleurs, concernant le groupe scolaire, le conseil municipal a unanimement décidé d'octroyer à l'école maternelle 1.050 € (350 € par classe) pour la coopérative, 800 € pour la patinoire et 12 € par élève pour le cadeau de Noël L'école élémentaire



■ Les tout petits contribuent à l'animation de la commune : ici ils décorent les boules de Noël.

recevra aussi 350 € par classe pour la coopérative, soit 1.400 €, 700 € pour la patinoire, 2.300 € pour l'équitation, 1.000 € pour la journée découverte et 12 € par élève pour le cadeau de Noël. Le budget par élève pour l'achat de fournitures est fixé à 46 €.

Pour ce qui est de la participation aux charges scolaires, le conseil a unanimement fixé la participation des élèves provenant d'une autre commune aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année 2014-2015 à 370 € pour un élève en classe maternelle et à 320 € pour un élève en classe élémentaire. Ces montants sont inchangés par rapport à l'année précédente. Pour un Bessoncourtois qui rejoint une école extérieure, la contribution de la commune sera limitée aux montants pratiqués dans la commune.